

MOTION GESTION DES CARRIERES A LA BNF :

A LA BNF, LES TETES CHANGENT MAIS LES METHODES OBSCURES RESTENT...

Les représentants des personnels FERC Sup CGT et Snasub-FSU à la CAP des bibliothécaires assistants spécialisés, réunie le jeudi 4 juin 2015, dénoncent à nouveau l'opacité la plus totale qui règne sur la gestion de carrière des agents de la BnF et plus particulièrement pour ceux de la filière bibliothèques.

Suite aux préconisations de la présidente de la CAP, dès décembre 2012, et après l'arrivée de la nouvelle directrice générale, les organisations syndicales de la BnF ont demandé une rencontre avec la direction de l'établissement au sujet de la gestion de carrières des agents.

Lors de cette réunion qui s'est tenue le 7 avril 2014, la direction de la BnF s'est engagée à :

- **mettre en place une instance de dialogue avec les organisations syndicales en amont de la CAP**
- mettre en place une nouvelle procédure pour les promotions de grade et de corps : la DRH communique aux directions la liste de leurs agents promouvables. Les directions font remonter à la DRH la liste des agents qu'ils souhaitent voir promus : les choix sont discutés au niveau des services, département, directions. La liste est validée par la directrice générale qui vérifie l'équité (poids des directions, pas de départements oubliés, sites distants...). Les rapports d'aptitude sont alors rédigés pour tous les agents retenus et remontent jusqu'au ministère. (Le nombre de rapports établis serait de 1,5 à 2 fois le nombre de possibilités de promotions).
- pour la rédaction des rapports d'aptitude un guide d'aide à la rédaction à l'intention des encadrants sera mis en ligne
- sur la mobilité externe : la BnF réaffirme le respect du droit à la mobilité. Tous les agents ayant exercé 3 ans sur leur poste ont un avis favorable. Cette règle ne s'applique pas aux situations particulières type rapprochement de conjoint.
- mettre en place ces nouvelles procédures le plus rapidement possible, au plus tard 2^e semestre 2014
- publier sur Biblionauts toutes les informations utiles aux agents (en particulier les calendriers)

Un an après, les avancées sont maigres : un petit effort d'information sur l'intranet : grilles indiciaires et règles de promotions, calendriers (souvent incomplets) des mouvements internes mais pas de calendrier sur la campagne de rédaction des rapports d'aptitude.

En revanche, cette année encore opacité totale sur les agents proposés pour une promotion de grade ou de corps ! Pas d'instance paritaire de dialogue préparatoire aux CAP. Les organisations syndicales de la BnF ne savent ni le nombre de rapports d'aptitude rédigés, ni qui sont les agents concernés et ne peuvent toujours pas être force de proposition en la matière.

Nous, représentants des personnels, demandons à ce que soit enfin mise en place l'instance de dialogue promise par la Direction de la Bnf pour mettre fin à ces pratiques obscures.